



LETTRE DE MISSION

La présente lettre a pour objet de définir les missions confiées à Madame Véronique SPECHT et madame Corinne FABLET comme porteuses de projet tiers temps dans le cadre de la mission Animation et Développement des Territoires pour une période de trois années scolaires à compter du 1^{er} septembre 2022.

Contexte : Appel à propositions de projets contribuant à la mission d'animation et de développement des territoires au sein des EPLEFPA (NS DGER/SDRICI/N2021-846 du 16 novembre 2021)

Décharge horaire : 1/3 temps enseignement partagé Véronique SPECHT/Corinne FABLET soit 6h hebdomadaires d'équivalent face à face élèves (12h réelles)

Période : 3 ans soit les Années scolaires 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025.

Thématique retenue : **L'égalité des chances : un défi partagé sur le campus Monod !**

Lieu d'exercice : EPLEFPA Rennes le Rheu Combours (lycée-exploitation -CFPPA)

Définition de la mission

Madame Véronique SPECHT et madame Corinne FABLET auront pour tâches essentielles, en lien de faire vivre et de mettre en œuvre le projet déposé sur la thématique de l'égalité des chances, avec les objectifs suivants :

1- Développer une culture de l'égalité et du respect mutuel au sein de l'EPL

- Aborder la question de la lutte contre les préjugés, les stéréotypes et les discriminations de façon transversale
- Impulser les moments d'échanges pour débattre de thématiques élargies
- Faciliter l'accès à l'information avec le CDI-CDR comme lieu ressources
- Animer la co-construction d'outils et modalités de sensibilisation au respect de l'autre
- Traiter de manière centrale la vie affective et l'éducation à la sexualité

2- Lutter contre les obstacles liés au genre en matière de choix d'orientation et d'insertion professionnelle

- Sensibiliser à la mixité dans les parcours de formation dans l'EPL, en post-bac et post-BTS
- Promouvoir la mixité dans les secteurs professionnels en développant des partenariats et en échangeant avec des professionnels
- Modifier les représentations stéréotypées sur le milieu agricole

3- Eriger l'EPL en lieu d'excellence en matière d'égalité des chances

- Repérer les facteurs limitant l'égalité des chances pour développer une culture du partage des pratiques
- Susciter des pratiques pédagogiques expérimentales en s'appuyant sur les partenaires locaux et les ressources nationales
- Organiser la capitalisation des expériences permettant la création de ressources et d'outils pédagogiques transposables
- Mobiliser et élargir les partenariats pour ancrer l'EPL dans le territoire
- Former les personnels aux problématiques de l'égalité des chances

Calendrier de mise en œuvre du projet sur 3 ans

La présente mission s'inscrit dans une durée de trois ans. Le travail est envisagé s'organiser autour de plusieurs axes de travail collectifs, qui fonctionneront en complémentarité et dans une démarche d'amélioration continue.

An 1 :

- Mettre en place le COPIL associant des représentants de la communauté éducative
- Poursuivre et coordonner l'implication de l'ensemble de la communauté éducative
- Conforter l'existence des partenariats engagés et saisir de nouvelles opportunités avec ces partenaires connus.
- Consolider la liaison avec le monde professionnel sur le thème de l'égalité des chances

An 2 :

- Proposer et organiser la formation des personnels et des apprenants
- Mettre en œuvre des temps forts en partenariat et ouverts aux habitants du territoire de la métropole rennaise
- Proposer des actions innovantes avec les nouveaux partenaires sollicités

An 3 :

- Pérenniser les actions en partenariat en conventionnant
- Ancrer une culture commune de l'égalité des chances au-delà du tiers temps en impliquant des porteurs de projet

Modalités de mise en œuvre

Dans le cadre de l'exécution de la présente mission, Mme SPECHT et Mme FABLET auront accès à l'ensemble des documents relatifs à la thématique et existant dans l'EPL. Elles seront tenues informées des réunions ou des initiatives ayant trait à ce sujet. Elles contribueront à l'analyse des actions mises en œuvre et proposeront les mesures correctives qu'il jugera utiles. Elles pourront rencontrer les agents susceptibles de lui apporter les informations.

Obligations et garanties

Dans le cadre de la mission qui leur sont confiées, Mme SPECHT et Mme FABLET sont soumises au devoir de réserve. La présente mission fera l'objet d'une évaluation et d'un bilan en fin d'année scolaire à présenter à la Directrice de l'EPL et à communiquer au CEF et en conseil de centre.

Le suivi de la mission sera effectué par un comité opérationnel interne à l'établissement comprenant :

- Les deux personnels avec la mission tiers temps
- Un des deux enseignants 1/3 temps actuels qui apportera son expérience du dispositif
- La CPE déjà investie dans les démarches d'insertion et d'égalité des chances
- Deux formateurs assurant avec les tiers temps le lien avec les équipes pédagogiques
- Le référent BRIO en charge des questions d'orientation
- La directrice de l'EPL en charge des activités de représentation, de formalisation des partenariats et d'impulsion dans la recherche de nouveaux partenaires
- Un des deux proviseurs-adjoints chargés de coordonner les projets pédagogiques de l'établissement

Le Chargé de mission DRAAF en charge de l'égalité des chances sera invité selon le besoin.

Ce comité se réunira chaque trimestre pour assurer le suivi du projet et garantir la cohérence de la mission par rapport au projet d'établissement et aux actions des autres acteurs de l'établissement. Entre chaque réunion du comité opérationnel, des temps de concertation avec la directrice seront mis en place.

Les membres du personnel seront informés de la désignation du chargé de mission ainsi que des modalités de rendu de cette mission.

Moyens de fonctionnement

Pour exercer sa mission, Mme SPECHT et Mme FABLET disposeront de 6h hebdomadaires de décharge d'activité (216 heures annuelles d'équivalent face à face soit 432 heures réelles) sur des plages identifiées. Elles disposeront également des ordinateurs mis à disposition des personnels. Sous réserve de réaliser une demande d'ordre de mission, leurs déplacements dans le cadre de la mission pourront être réalisés avec un véhicule administratif.

Elles disposeront d'un code photocopies « tiers temps » (à demander au service gestionnaire). En cas de difficultés, elles en feront part à la Directrice de l'EPLFPA afin d'envisager un dispositif garantissant l'accès effectif à ces moyens.

Formation

Des temps de formation continue sont régulièrement proposés au niveau national ou régional. Me SPECHT et Mme FABLET sont invitées à effectuer régulièrement, dans la mesure de leurs disponibilités, des compléments de formation afin de conforter leurs capacités d'expertise.

LE RHEU le 01/09/2022

Les chargées de mission

V SPECHT
C FABLET

La Directrice



